

ÉDITORIAL

SITUATION DES PERSONNELS DE L'A.E.F.E. : TOUT RESTE A FAIRE !

Cinq ans après la « réforme » de l'Agence, on s'aperçoit que les vrais problèmes sont toujours là, et bien là, pour les personnels concernés. Rien d'étonnant étant donné les choix qui ont alors été faits. Le SGEN avait estimé que les choix faits par l'administration en accord avec l'organisation majoritaire n'étaient pas les bons et que la « réforme » n'était qu'un trompe l'œil. Aujourd'hui que les mécanismes grincent et bloquent, tout le monde peut s'en apercevoir. Certes, le statut d'expatrié a été « préservé » mais pour un nombre définitivement restreint de postes. Les résidents sont majoritairement des faux résidents qui se vivent, à juste titre, comme de vrais expatriés et qui le font savoir. Déjà, commence même à apparaître, dans certains postes et certaines matières, des problèmes de « vivier » de faux résidents. Quant aux « titulaires non résidents » (TNR), c'est le tonneau des Danaïdes ; pas étonnant quand on voit que des chefs d'établissement proposent à des collègues qui les sollicitent de France, pour des postes de résident, des postes... de faux recruté local ! L'avantage familial (le seul point satisfaisant de la « réforme » de 2001) s'est érodé, de plus en plus fréquemment distancé par l'augmentation galopante des frais de scolarité ; il doit être revu et il en va de même pour l'ISVL. Et que pensent des trois mois de disponibilité par exemple nos collègues qui arrivent à Montevideo pour un salaire de... 500\$! Les grèves des 29 mai et 6 juin ont montré en tout cas la profonde insatisfaction de nos collègues partout dans le monde.

En 2001, les discussions s'étaient déroulées avec le Président du CA de l'Agence et impliquaient l'ensemble des organisations syndicales. Ce devrait aussi être le cas aujourd'hui et nous regrettons qu'après avoir affirmé vouloir faire de même, au moins pour les discussions concernant l'avantage familial, pour le 20 juin, l'Agence ait fait marche arrière et ait décidé, à deux jours d'un CTP prévu, de s'enfermer avec les seules organisations qui y sont représentées pour en discuter dans une sorte d'« avant première » difficile à comprendre.

La situation statutaire et financière de l'A.E.F.E., son avenir, le statut des personnels, les indemnités qu'ils perçoivent, tout est à discuter, le plus largement possible. C'est ce que nous demandons.

Le secrétaire général
Constantin KAITERIS

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
CONSEIL SYNDICAL DU 8 AVRIL 2006	2
SITUATION DES RÉSIDENTS À L'A.E.F.E.	3
COMMISSION NATIONALE DES BOURSES DE L'A.E.F.E.	3
RECRUTEMENTS 2006	4
FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE / FRANÇAIS LANGUE SECONDE	6
46 ^{ème} CONGRÈS DE LA C.F.D.T. ...	7
AUTRICHE	8
DÉCLARATION COMMUNE	9
LECTURE	10

Le XX^e Congrès du
SGEN-C.F.D.T. de
l'Étranger se tient le 25
août 2006 à Paris.

N'oubliez pas de
vous inscrire !

Pas de syndicat sans cotisations ...

... pensez à renouveler votre adhésion !

CONSEIL SYNDICAL DU 8 AVRIL 2006

Compte rendu de la séance

Sont présents parmi les membres du conseil syndical :
Pascale Canova, Constantin Kaïteris, Thierry Lebeau-pin, Dominique Doerflinger-Luquet, Daniel Moreau, Alain Schneider, Georges Villarmé.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Point sur les Instituts de Vienne, de Hanoi et de Varsovie: bilan des actions menées et perspectives ;
2. Campagnes de recrutements : A.E.F.E., MAE, MLF, écoles européennes, Andorre, TOM ...
3. Elections professionnelles au CTPM du MAE ;
4. Assemblée des syndicats SGEN début mai 2006;
5. Congrès C.F.D.T. juin 2006 - Congrès SGEN-C.F.D.T. de l'étranger été 2006 ;
6. FLE/FLS
7. Avenir du bureau (composition, décharges...).

1. POINT SUR LES INSTITUTS DE VIENNE, DE HANOI ET DE VARSOVIE : BILAN DES ACTIONS MENÉES ET PERSPECTIVES

Vienne

Les mesures de licenciements concernant les collègues en poste à l'institut français de Vienne ont été contestées devant les tribunaux compétents locaux. Le juge devrait rendre sa décision courant juin 2006. Nos collègues sont optimistes quant à l'issue du procès. La contestation porte, entre autres, sur l'absence de plan social, celui-ci s'avérant nécessaire dans le droit autrichien lorsque l'établissement emploie plus de 20 salariés.

Le refus du renouvellement par le MAE de la décharge d'une collègue actuellement en poste à l'institut, alors qu'elle en a bénéficié plusieurs années durant, a par ailleurs été abordé. Le Secrétariat a étudié les motifs évoqués par l'administration qui, au regard des textes, ne sont pas recevables... Le dossier est entre les mains du conseiller juridique de la fédération. Une action en justice n'est pas à exclure ...

Hanoi

Nos collègues du centre culturel « l'Espace » envisagent, suite aux mesures de restructuration décidées unilatéralement (absence de tout dialogue sociale là encore !) par les autorités locales françaises, un mouvement de grève fin mai début juin.

Varsovie

Début janvier, une section syndicale forte d'une douzaine de professeurs s'est constituée à l'institut français de Varsovie. Ces collègues, en grande majorité ressortissants polonais, bénéficient actuellement d'un contrat de droit local à durée indéterminée (CDI) établi en euros. De nouveaux contrats sont à l'étude... d'où une inquiétude de l'ensemble des personnels. Le conseil syndical propose qu'une rencontre soit organisée à Varsovie avec les membres de cette toute nouvelle section.

2. RECRUTEMENTS A.E.F.E., TOM, MAE, ECOLES EUROPEENNES...

Nous faisons le point sur les recrutements en cours et à venir pour la rentrée 2006. Rappelons que le SGEN-C.F.D.T. de l'étranger siège à l'A.E.F.E. (à la commission des agrégés), au MAE, dans les groupes de travail (TOM, écoles européennes) et en Andorre. Du fait des résultats obtenus aux dernières élections professionnelles nationales du mois de décembre, nous ne sommes plus présents au SEFFECSA que dans le second degré.

Les collègues ayant contacté le secrétariat pour assurer le suivi de leur dossier ont été ou seront prévenus par courriel ou téléphone du sort réservé à leur candidature à l'issue des instances paritaires.

3. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AU CTPM DU MAE

Les élections professionnelles au CTPM sont en cours.

Le conseil syndical propose que l'on effectue un envoi aux personnels appartenant à notre champ de syndicalisation en appelant à voter C.F.D.T. et à se syndiquer chez nous.

4. PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE DES SYNDICATS

L'Assemblée des syndicats SGEN se tiendra en mai à Marly. L'ordre du jour est établi comme tel : 1. Bilan depuis Illkirch 2. Bilan élections, syndicalisation, développement 3. Mixité sociale, carte scolaire, exclusion.

Le SGEN-C.F.D.T. de l'étranger assistera à ces deux journées.

5. CONGRÈS C.F.D.T., CONGRÈS DU SYNDICAT

Congrès confédéral C.F.D.T.: le syndicat SGEN-C.F.D.T. de l'étranger dispose d'un mandat. A l'unanimité, il est décidé que Dominique Luquet Doerflinger se rendra au Congrès à Grenoble du 12 au 16 juin.

Congrès SGEN-C.F.D.T. de l'étranger : les adhérents seront consultés par courriel sur le choix des dates : début juillet ou fin août.

6. FLE / FLS

Il a été très difficile au niveau des Etats Généraux d'obtenir des réponses des institutions face aux inquiétudes des professionnels. Thierry Lebeau-pin signale l'absence de plusieurs associations FLE lors de ces Etats Généraux ainsi que la réticence du comité national des universités à ouvrir la septième section au FLE.

La question du statut des enseignants reste ouverte à l'heure où les vacances se multiplient.

7. AVENIR DU BUREAU PARISIEN

A cette date, le secrétariat ignore les quotités de décharges Education nationale qui lui seront allouées pour la rentrée 2006. Le bilan tiré des élections professionnelles du mois de décembre laisse envisager une diminution de celles-ci. Le congrès aura à statuer sur la composition du nouveau secrétariat national.

SITUATION DES RÉSIDENTS À L'A.E.F.E.

Entrevue avec M. Lebreton, directeur adjoint de l'A.E.F.E.

Le 24 mai, le SGEN de l'Étranger a été reçu avec le SE-UNSA et la FAEN par M. Lebreton, directeur adjoint de l'A.E.F.E., en l'absence de Mme Bossière, en déplacement à l'étranger.

La rencontre, qui avait lieu à la demande des organisations syndicales, portait sur la situation des résidents. Nous avons proposé à l'Agence de redistribuer une partie des économies réalisées sur l'exercice budgétaire 2005 dans les enveloppes suivantes :

- indemnité exceptionnelle aux résidents ;
- versement pour l'action sociale ;
- augmentation de l'avantage familial ;
- subvention aux recrutés locaux par l'intermédiaire des établissements ;
- augmentation du budget des bourses.

Nous avons insisté sur la dégradation de la situation des collègues résidents et recrutés locaux. Nos propositions n'étaient pourtant pas difficiles à mettre en place. Malheureusement, l'Agence n'a pas voulu manifester par un geste fort son intérêt envers les personnels et sortir du discours sur les restrictions

budgétaires, alors même qu'elle doit quitter le Boulevard des Invalides (gratuit) pour s'engager dans une location à un million d'euros par an. M. Lebreton a déclaré entendre le mécontentement des collègues tout en nous disant qu'en ce qui concernait l'indemnité exceptionnelle, cette mesure semblait irréalisable parce que l'Agence n'était ni une entreprise ni une société coopérative (?). Il a cependant proposé de continuer les discussions dans des groupes de travail dont le premier devait avoir lieu le 20 juin et devait être ouvert à toutes les organisations. Il est d'autant plus regrettable que l'Agence soit revenue sur cette proposition comme nous le signalons dans l'éditorial.

Le SGEN de l'Étranger et la FAEN ont envoyé à Mme Bossière une lettre de protestation. Le SE s'est par ailleurs engagé à exprimer son désaccord avec cette façon de faire à l'ouverture de cette réunion à l'allure de CTP.

Les grèves du 29 mai et du 6 juin auxquelles le SGEN et la FSU appelaient ont été suivies, bien qu'elles aient eu lieu en cette période difficile qu'est la fin d'année scolaire. Elles ont montré le mécontentement bien réel des personnels en poste.

COMMISSION NATIONALE DES BOURSES DE L'A.E.F.E.

Compte rendu de la Commission Nationale des Bourses – 14 et 15 juin 2006

La Commission Nationale des Bourses a d'abord établi un bilan de la précédente campagne de bourses: année 2005 pour les pays du rythme Sud, année 2005-2006 pour les pays du rythme Nord. Sur les deux rythmes confondus, les éléments chiffrés sont les suivants : 19 571 boursiers pour un montant de 44, 51 M€ et pour un coût moyen de 2274 €. Taux de consommation des crédits de 108,56 %.

Point chiffré sur la campagne 2006 (Sud) et 2006-2007 (Nord): pour une dotation initiale de 42,36 M€ (+3,32 %), la délégation de crédits au titre de l'ensemble de l'année scolaire 2006 (Sud) a été de 4,03 M€; pour 2006-2007 (Nord) en 1^{ère} CLB (commissions locales) de 41,16 M€, soit un total de 45,19 M€, 2,83 M€ de plus que la dotation initiale 2006 (106,68 %). Avec une dotation initiale 2006 revalorisée de 3,58 M€ ont arrive à 45,94 M€.

L'administration souligne la grande qualité de certains dossiers de CLB mais aussi l'insuffisance de quelques autres.

Outre l'étude des propositions de chaque commission locale des bourses, la commission nationale a débattu de questions d'intérêt général :

▪ **L'augmentation importante des frais d'inscription** dans certains établissements. La

commission nationale a souhaité, chaque fois que possible, que ces frais d'inscription restent dans des limites raisonnables. Sur l'année, les frais de scolarité ont augmenté en moyenne de 10 % avec un tarif moyen de 3019€ par élève qui masque de grandes disparités.

▪ Il en va de même pour les **frais d'inscription aux examens** qui, eux, augmentent dans une majorité de postes. L'A.E.F.E. répond que le fonctionnement des centres d'examens n'est pas de sa compétence et que ces centres doivent être en équilibre financier. Pour la direction de l'A.E.F.E., les droits d'examens ne devraient pas dépasser 10 % des frais d'écolage. Les augmentations proviennent en grande partie des frais de billets d'avion des correcteurs dont le coût a progressé. Les frais de ces centres d'examens sont alignés sur les « barèmes de Montpellier ». L'A.E.F.E. va totalement clarifier ces frais pour les établissements en gestion directe et recommandera cette clarification auprès des établissements conventionnés.

▪ **La composition de certaines commissions locales** des bourses semble également poser problème. Ainsi, dans quelques pays, la commission locale s'est réunie sans élus de l'Assemblée des Français de l'étranger (A.F.E.) ou sans représentants de parents d'élèves ou d'enseignants.

Deux problèmes se posent :

1. l'éloignement pour certains conseillers à l'A.F.E. et la question de la nationalité étrangère de représentants de parents d'élèves. NOTRE POSITION : nous sommes solidaires des représentants des parents d'élèves souhaitant que des personnes de nationalité étrangère puissent siéger dans les commissions locales en tant qu'adhérents de ces associations, d'autant plus que les textes ne l'interdisent pas.
2. En ce qui concerne les représentants des enseignants, nous engageons l'ensemble des militants et adhérents du SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger à s'investir davantage dans ces commissions locales (n'hésitez pas à nous envoyer un courriel à etranger@sgen-cfdt.org). Nous vous donnerons toutes les indications utiles et faciliterons votre participation à cette commission locale.

- A propos des **familles propriétaires par rapport aux familles locataires**, la réflexion se poursuit quant aux modalités de prise en compte des frais de logement dans le calcul des droits à bourse scolaire.

- a) En effet, dans le cas où une famille vend un bien immobilier, ses droits à bourse sont supprimés ;
- b) D'autre part, il semble qu'il existe une certaine inégalité entre des familles locataires ayant un assez fort loyer (ce paramètre est pris en compte dans le

calcul des droits à la bourse) et des familles qui accèdent à la propriété et pour qui, seuls les intérêts d'emprunt sont retenus pour le calcul.

- En ce qui concerne l'**accès des personnels de l'A.E.F.E. au système des bourses** scolaires, l'A.E.F.E. adressera un télégramme dans les postes et les établissements scolaires rappelant que les personnels peuvent déposer des demandes auprès des commissions locales (un certain nombre de freins ont été constatés dans le passé de la part de chefs d'établissement ou d'agents consulaires). Les postes seront invités à faire remonter à l'A.E.F.E. les éventuelles difficultés à propos de ces dossiers. Du côté des personnels, ils devront, bien sûr, fournir des dossiers transparents. Une réunion se tiendra le 20 juin 2006 à l'Agence afin de vérifier que les avantages familiaux versés aux agents du réseau ne sont pas inférieurs aux frais de scolarité.

- **L'augmentation des frais de scolarité :**

Cette augmentation tient à différents facteurs :

- a) Décrochage de la monnaie locale comme, par exemple, à Madagascar.
- b) Existence d'une majorité d'établissements homologués (cas notamment des Etats-Unis).
- c) Remise à jour du taux réel d'inflation dans certains pays et rattrapage sur des investissements nécessaires.

RECRUTEMENTS 2006

Commissions A.E.F.E.

Les 21 et 22 juin 2006 se sont tenues à Nantes les dernières commissions A.E.F.E.

Commission A (Agrégé)

Elle a examiné une demande de **prolongation exceptionnelle** de contrat d'expatrié et une demande de **reconduction expresse**.

En application stricte des règles (circulaire 1341 du 11 avril 2001), la demande de prolongation a été refusée ; la reconduction expresse a été proposée à la majorité de la commission.

Le second point à l'ordre du jour était le **bilan de la campagne de recrutement 2006 pour les agrégés**.

9 postes ont été examinés en CCPM, 5 postes publiés et 4 postes supplémentaires (voir ci-dessous la procédure concernant l'affectation sur les postes supplémentaires non publiés). Un poste supplémentaire a été à pourvoir après les commissions (les membres de la commission ont été consultés par courriel).

206 dossiers de demande ont été reçus. 7 hommes et 3 femmes ont été recrutés. La moitié d'entre eux étaient au septième échelon.

Commission bilan

En commission bilan général, il est fait état de 3 348 dossiers de candidatures pour 392 postes à pourvoir. Les proportions hommes/femmes étant de 59/41 % des candidats et 65/35 % des recrutés. 77 % des dossiers proviennent de candidats en poste en France pour 23 % à l'étranger. 55 % des recrutés sont en poste en France pour 45 % à l'étranger.

Refus de poste

55 candidats ont refusé le poste proposé (16 refus ont concerné des postes supplémentaires). Parmi les motifs de refus : réussite au concours de chef d'établissement, affectation en Polynésie, impossibilité d'emploi pour le conjoint, problème de santé ou bien préférence donnée à un poste de résident en un autre lieu.

Recrutement 2007

Le calendrier des opérations de recrutement pour la rentrée 2007 (en ligne sur notre site) prévoit la publication de la note de service relative au recrutement au **B.O. du 7 septembre 2006**. Les postes à pourvoir seront en ligne sur les sites de l'A.E.F.E. et du MEN à la même date.

Les candidatures seront à faire en ligne, du 7 au 21 septembre pour les personnels de direction et d'inspection ; du 7 au 28 septembre pour les enseignants et les administratifs.

Les dossiers sont à éditer et, pour les personnels de direction, d'inspection et d'administration, à faire parvenir munis des avis hiérarchiques pour le 11 octobre 2006, **en deux exemplaires** aux services centraux du MEN ; **en deux exemplaires** à l'A.E.F.E.

Pour les enseignants, le dossier de candidature est à remettre en deux exemplaires au supérieur hiérarchique pour le 2 octobre 2006 afin qu'il soit parvenu le 16 octobre au bureau du recrutement de l'A.E.F.E.

Conditions d'ancienneté

Pour des raisons « d'équité » dans le recrutement entre résidents et expatriés, l'A.E.F.E. appliquera aux expatriés la règle qu'applique le MEN au recrutement des résidents : obligation d'avoir enseigné trois ans en France **en tant que titulaire** avant de pouvoir

prétendre au détachement (cette règle ne vaut pas pour les recrutés locaux qui rejoignent leur pays après titularisation et stage ni pour les résidents qui suivent leur conjoint).

« Vœux géographiques » dans le dossier de candidature.

Chaque année se découvrent de nouveaux postes à pourvoir après la publication de la liste (voire après la tenue des commissions). Il n'est pas possible aux candidats d'inclure ces postes (qui ne sont pas publiés sur les sites de l'A.E.F.E. ou du MEN) dans leurs vœux. Ces postes sont proposés aux candidats en fonction des vœux géographiques qu'ils ont faits. Un enseignant peut ainsi déposer un dossier de candidature, même s'il n'y a aucun poste à pourvoir publié dans sa matière, ou aucun poste qui lui convienne. S'il a pris soin de remplir la rubrique vœux géographiques, sa candidature est susceptible d'avoir une suite.

MAE

Commissions 1 et 2 (services culturels, centres et instituts) et 3 (assistants techniques)

Une commission conjointe s'est tenue le 9 mars. Elle a traité 47 postes relevant des commissions 1 et 2 : 9 d'attaché de coopération universitaire, 6 d'attaché de coopération éducative, 23 d'attaché de coopération pour le français et 3 de chargé de mission pédagogique. Il y a eu pour ces premières transparences 2 331 candidats du MEN (contre 1 334 en 2005) et 506 candidats non Education nationale.

Pour la commission 3, il ne s'agissait que d'informer sur le recrutement en cours et de nous donner un pré-classement car il était trop tôt par rapport à la date de publication des postes pour que tous les dossiers aient pu être examinés. En effet, cette année, plusieurs facteurs ont rendu le recrutement difficile. Nécessité de tenir au moins les commissions officielles avant le 15 mars qui était la date de fin du mandat électoral (mais il aurait sans doute pu être prorogé), augmentation du nombre de candidature Éducation nationale et diminution du personnel à la DRIC, restructurations internes au MAE.

Une réunion paritaire s'est encore tenue le 12 mai pour 9 postes des commissions 1 et 2 et une autre pour les postes d'assistant technique le 2 juin. Elle a pu traiter 40 postes et annoncer de nouvelles publications à la transparence.

Compte tenu des circonstances, l'administration a correctement joué le jeu de la transparence : consultation des dossiers en temps voulu, réunions d'information préalables et intermédiaires, suivi, etc.

Les candidatures montrent souvent un excellent niveau de formation et/ou d'expérience. Il est parfois bien difficile de départager certains dossiers et l'entretien voit ainsi son rôle renforcé dans la proposition finale faite par l'administration. C'est pourquoi nous rappelons aux candidats qui nous contactent de nous envoyer à temps copie de leur dossier et quand ils ont eu un entretien, de nous informer de la façon dont il s'est déroulé.

Andorre

La commission fut longue – de 14 h jusqu'à plus de 19 h... - pour en définitive peu de postes à pourvoir : 19 postes dans le second degré (9 agrégés/certifiés, 1 PEGC, 1 PLP, 1 COP, 1 AASU) et 6 dans le premier degré.

Le barème et les règles de priorité (qui figurent sur la fiche syndicale de suivi de candidature sur notre site Internet) ont été respectés.

Le traitement, au sein d'une même instance paritaire, du mouvement interne et du recrutement externe, compliqué par le manque de candidatures pour certains postes, explique la durée de la commission.

La redéfinition de règles claires du mouvement devient urgente, d'autant plus qu'est envisagée la création d'un deuxième établissement secondaire. Cela pourrait contribuer à rendre plus attractifs les postes en Andorre.

SEFFECSA

L'instance consultative centrale du Service de l'enseignement des forces françaises et de l'élément civil en Allemagne (SEFFECSA) s'est réunie le 11 mai 2006. Le SGEN-C.F.D.T. de l'étranger a participé à la commission second degré.

La circulaire de recrutement, parue au BO n° 41 du 10 novembre 2005 indiquait trois postes susceptibles d'être vacants (allemand, EPS, mathématiques). Le collègue occupant le poste d'allemand ayant obtenu une prolongation de mission (deux ans jusqu'à ouverture de ses droits à pension), seuls deux postes restaient vacants ou susceptibles de l'être.

Les candidats retenus ont été classés en application du barème. Priorité est donnée aux candidats en activité en France (métropole et, en principe, DOM), les autres candidats n'étant sollicités qu'en cas de besoin.

Une baisse des candidatures, qui semble enrayée maintenant, a amené le SEFFECSA à réagir en publiant une plaquette sur ce service et, aujourd'hui, en ouvrant un site Internet : <http://www.seffecsa.fr>

La fiche syndicale de suivi de candidature comportant les conditions de recevabilité des candidatures ainsi que le barème est sur notre site internet.

Écoles européennes

Le groupe de travail sur les Ecoles Européennes pour le second degré s'est réuni le 30 mai au ministère de l'éducation nationale. Il y avait 1 poste de CPE (Bruxelles I), 1 d'histoire géographie (Bruxelles III), 5 de lettres modernes (Alicante, Bruxelles I, Karlsruhe, 2 à Bruxelles III), 3 de mathématiques (Luxembourg, Munich, Bruxelles II), 1 de SVT (Luxembourg).

Le nombre de candidats est stable puisqu'il y en a eu 135 contre 136 l'année dernière. Les mutations internes restent très limitées : 2 cette année. Trois prolongations de mission d'une année ont été acceptées pour des raisons « d'intérêt pédagogique général » et l'Inspecteur Général, M. Soler, s'est engagé à ne plus en accorder.

Un certain nombre de dossiers ont été écartés pour les raisons suivantes : pas de poste dans les écoles demandées, pas de poste dans la discipline, personne en poste à l'étranger depuis plus de six ans, en cours de contrat A.E.F.E., personne n'ayant pas exercé 3 ans en France après titularisation.

Ces points renvoient à un certain nombre de problèmes et de questions que nous avons posées. Jusqu'à présent, les candidatures se font « en aveugle » et des candidats qui seraient sans doute prêts à accepter tout poste ne mentionnent pas l'ensemble des établissements. Le mouvement intra étant limité, il pourrait être accompli avant l'appel à candidature et les postes pourraient donc être clairement affichés comme nous l'avons demandé. Nous avons également demandé que la notion de « contrat en cours à l'A.E.F.E. » soit recadrée pour les résidents. L'administration du MEN met ceux-ci sur le

même pied que les expatriés et considère que leur contrats sont reconduits tous les trois ans alors que l'A.E.F.E. elle-même, au-delà de la période incompressible du premier contrat de trois ans, considère les candidatures des résidents à d'autres postes (d'expatrié ou de résident) comme recevables. Nous avons donc demandé qu'il en soit de même pour les Écoles européennes. Le SGEN a aussi demandé que les candidatures des collègues en poste dans des établissements de l'A.E.F.E. (et dans les DOM/TOM), soient placées sur le même pied que celles des collègues de l'hexagone et que ne pèse pas sur eux une sorte de « suspicion ». L'enseignement en DOM, TOM, A.E.F.E. a le label « qualité France », d'autant plus que certains critères pouvant avantager une candidature, comme d'avoir enseigné en collège et en lycée, sont plus faciles à remplir à l'étranger.

Nous avons défendu les candidatures des collègues qui nous avaient contactés. Rappelons pour ces postes l'importance du rapport d'inspection, de la connaissance de la langue du pays, de l'expérience en sections internationales.

Un second groupe de travail s'est tenu quelques jours plus tard, le 6 juin, pour examiner les candidatures des personnels du premier degré. 92 dossiers ont été reçus par l'administration contre 91 en 2005. 2 postes seulement étaient à pourvoir cette année : l'un à Culham, l'autre à Bruxelles I. Une prolongation de mission d'une année a été, à titre très exceptionnel, accordée. 6 fins de mission sont envisagées pour 2007 et 2008.

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE / FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Collectif de suivi des États Généraux du FLE/FLS

Une rencontre entre le collectif des États généraux et un certain nombre d'organisations syndicales a eu lieu le 29 juin 2006 au siège de la FSU qui était représentée par son secrétaire général, Gérard Aschieri. La délégation du Collectif représentait tous les secteurs impliqués et était menée par Chantal Forestal.

Étaient présents des représentants du SNU-IPP, du SNES, du SNESup, de la FERCCGT, du SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger. Participait également à la réunion, Jean Bellenger, président de l'AEFTI.

Il s'agissait d'un tour de table, où les membres du collectif ont exposé les problèmes complexes rencontrés par le secteur et ses acteurs, aussi bien au niveau de reconnaissance de la formation, des qualifications et du métier qu'à celui des problèmes rencontrés par ceux qui exercent les métiers du FLE/FLES tant en France qu'à l'Étranger. L'accord s'est fait sur l'idée d'une plateforme commune à élaborer et qui serait portée par une intersyndicale auprès des

institutions concernées, au premier chef l'Education nationale et les Affaires étrangères.

Par ailleurs, il semble que le Conseil National des Universités (CNU) soit prêt à accepter que l'intitulé de la section « Sciences du langage » soit élargi et devienne « Sciences du langage et didactiques des langues » ce qui serait (enfin) la marque d'une reconnaissance réelle (entre autres) du FLE/FLS à l'université.

46^{ème} CONGRÈS DE LA C.F.D.T.

Une plongée dans la France du travail !

« L'avenir du syndicalisme dans un monde du travail en mutation »

Compte rendu de la déléguée SGEN-C.F.D.T. de l'étranger

Du 12 au 16 juin 2006 s'est tenu à Grenoble le 46^{ème} congrès de la C.F.D.T., vous pouvez consulter le compte rendu intéressant des travaux sur le site suivant :

www.cfdt.fr/cfdt_a_z/connaître/congres/congres_2006/e_dito_congres.htm

La presse confédérale et fédérale adressée à tous les adhérents revint également sur cet événement.

En tant que déléguée SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger, j'ai participé pour la première fois à un congrès confédéral de la C.F.D.T. Le lieu de rassemblement se trouvait dans une zone périurbaine, le hall métallique surchauffé voyait monter la température à plus de 35 degrés l'après-midi. En dépit d'une chaleur difficilement supportable, les congressistes arrivaient à 8 h 30 le matin et repartaient à la fin des travaux à 19 h 30. La totalité des séances se passait en assemblée plénière. Les délégués ont participé sans relâche aux travaux, les interventions se succédaient des heures entières, une toutes les 6 minutes, la salle réagissait avec vigueur aux interventions.

Les invités, Julie Coudry pour la confédération étudiante, John Monks pour la confédération européenne des syndicats et Guy Rider pour la Confédération internationale des syndicats libres furent écoutés avec attention - et enthousiasme pour Julie Coudry. J'aurais toutefois aimé entendre plus de débats sur les perspectives du développement syndical au niveau européen et international.

Quel syndicalisme développer pour répondre à la mondialisation ? aurait été une problématique intéressante pour l'avenir de la C.F.D.T.

Les débats ont été axés sur le bilan des quatre années et tout particulièrement sur la réforme du système des retraites. Les camarades syndiqués ont souvent dans leurs interventions su faire passer avec émotion la dureté de la lutte pour assurer à chacun les acquis sociaux. Sécuriser les parcours professionnels devient un objectif reconnu et partagé par l'ensemble des délégués.

L'ambiance a été chaleureuse tout au long des débats et une impression de forte cohésion s'est dégagée tout au long de ces journées.

Le site grand public de la fédération SGEN-C.F.D.T.

<http://sgen-cfdt.org>

Pour tout connaître du SGEN

Δ **Actualités** : communiqués de presse

Δ **Métiers** : activités des secteur, des catégories,...

Δ **Société** : citoyenneté, solidarité, droits de l'homme, international...

AUTRICHE

Institut français de Vienne

1/ Il était *une fois* le dialogue social.

A ce « dialogue social annuel » du 14 juin initié par l'ambassadeur, quelques un(e)s de nos collègues de l'IFV étaient conviés pour la première...et la dernière fois. L'ambassadeur s'est déclaré satisfait de l'année sociale 2005 puisque les quelques licenciés des services consulaires avaient été recasés ailleurs. N'entendant rien venir sur les 14 licenciés de l'Institut, des collègues ont rappelé à monsieur l'ambassadeur ce léger raté social. Cela n'a pas entamé l'optimisme social du représentant de la France qui leur a répondu qu'il ne s'agissait dans ce cas que d'une restructuration prévue de longue date et à laquelle les personnes concernées auraient dû se préparer depuis longtemps. C'est le même discours qui avait été servi à nos collègues en janvier, un mois *après* les lettres d'un licenciement jamais précédemment annoncé.

2/ Le Procès *ou* Ma petite entreprise...

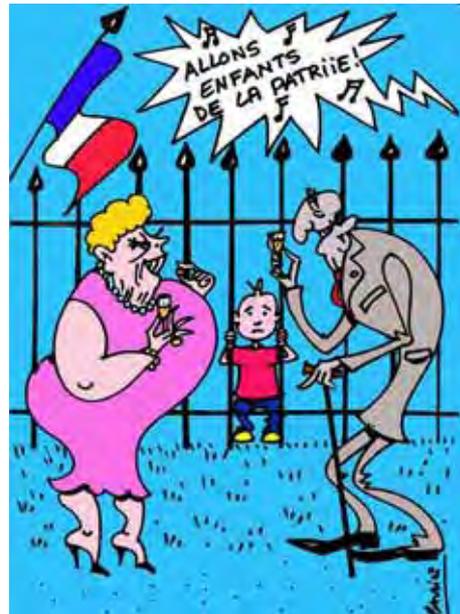
Le 19 juin, les juges autrichiens ont donné raison à nos collègues en estimant que le service des cours ne constituait pas une entreprise de moins de 20 salariés à l'intérieur de l'Institut et que c'est bien ce dernier qui était l'employeur. Les juges ont d'autre part estimé que les titulaires, que la direction essayait de présenter comme des fonctionnaires dépendant entièrement de la France, et non du droit local, et donc pouvant tout simplement être renvoyés en France (c'est quand ça nous arrange, comme ça nous arrange), dépendent aussi du droit local.

L'institut est donc contraint de revoir sa copie et de refaire un licenciement. La direction avait en fait pris les devants en envoyant en mai une nouvelle lettre aux collègues, ce qui montre qu'elle estimait sa cause perdue d'avance. Ils seront donc payés jusqu'en novembre. Ils ont immédiatement déposé une nouvelle plainte contre ce licenciement. Et pendant ce temps-là, l'IFV recherche par Internet des stagiaires pour donner des cours...

3/ Allonzenfan !

Transportons-nous maintenant par l'imagination et par anticipation à l'ambassade de France à Vienne, le jour du 14 juillet. Eh bien, cette année encore, comme l'année dernière, la patrie se passera de ses enfants pour commémorer l'insurrection populaire déclenchée par quelques casseurs du faubourg Saint Antoine. En effet les enfants, sauvagions en puissance, voire hyperactifs potentiels capables de manger les plantes

vertes, ne seront pas admis à la réception, ordre de l'ambassadeur. Pour faire bonne mesure, les adultes qui ne sont pas à jour de leur carte consulaire n'ont pas été invités non plus. Mais peut-être s'agit-il de mesures d'économies ?



4/ Que la fête commence... Dernière minute ...

Ce vendredi 30 juin était organisé la fête de l'été de l'ADFE. Le secrétaire général de l'Institut a refusé de prêter aux organisateurs des tables (comme il était de coutume chaque année). Il a donc été nécessaire d'aller les chercher au Lycée. Alors que toute la direction du Lycée est venue à la fête, il n'y avait personne de l'Institut. Le prêt d'une « télé » a également été refusé ; les organisateurs avaient prévu d'apporter un magnétoscope et un « beamer » en vue de la retransmission du match de la coupe du monde. Quant à l'accès au parking, il a été tout simplement interdit.

En dépit de tout cela, cette fête conviviale a été un grand succès : d'année en année, il y a de plus en plus de monde, 65 kg de viande ont été grillés!

Suite aux licenciements, à l'interdiction des enfants au 14 juillet, cela commence à faire beaucoup !

DÉCLARATION COMMUNE

A.D.F.E.-FdM, F.C.P.E., SE-UNSA, SGEN-C.F.D.T., SNES-FSU, SNUIPP-FSU *

Face à la dégradation de la situation de l'enseignement français à l'étranger, les organisations associatives et syndicales concernées ont adopté la déclaration suivante, comme base de leur dialogue avec les partis politiques et l'Administration.

Rénover le dispositif d'enseignement français à l'étranger

1. La loi de 1990 créant l'A.E.F.E. a été un grand progrès mais l'Agence n'est pas allée au bout de ses missions :

trop d'enfants français sont encore écartés de nos établissements pour des raisons de coût, d'éloignement, ou d'inadéquation d'une formation conduisant à des études longues et négligeant les enseignements techniques et professionnels,
les frais de scolarité sont loin d'être stabilisés, ce qui crée une inquiétude permanente chez les parents,
la faiblesse de l'enveloppe destinée aux bourses et les incertitudes quant à leur pérennité excluent trop de familles de classe moyenne pour lesquelles un enseignement payant peut représenter une très lourde charge,
l'accueil des élèves étrangers se fait pour l'essentiel sur des critères financiers, au détriment d'une politique tournée vers les familles francophiles moins fortunées,
la coopération avec les systèmes locaux d'éducation reste à peu près inexistante.

Ces insuffisances s'inscrivent dans un contexte de désengagement de l'État qui se traduit par la sortie d'établissements du périmètre de l'A.E.F.E., un recours accru au financement d'emplois d'enseignants et de constructions scolaires par les familles et d'une manière générale par un sous-financement chronique.

2. De nouvelles ambitions peuvent et doivent être fixées à l'Agence :

ne plus écarter d'enfants français du service public pour des raisons financières,
faciliter l'accès des enfants des familles francophiles moins fortunées à l'enseignement français,
développer une capacité d'opérateur de haut niveau pour la conduite de programmes d'aide et de coopération dans le domaine de l'éducation,
mettre en place les dispositifs de soutien pédagogique prévus par l'Education nationale pour les enfants qui en ont besoin,
coordonner dans chaque pays les interventions de tous les établissements participant à l'enseignement français, en visant notamment une diversification des filières,
apporter un soutien pédagogique et financier aux programmes FLAM (français langue maternelle),
soutenir les expériences locales d'enseignement renforcé en langue française (filiales bilingues).

3. Pour pouvoir atteindre ces objectifs, l'A.E.F.E. doit profondément évoluer :

A très court terme, baisse des charges des familles
En une première étape il faut renverser d'urgence l'évolution à la hausse que connaissent depuis des années les frais d'écolage. La prise en charge intégrale par l'État des rémunérations de ses personnels détachés devra permettre en priorité d'alléger fortement les charges des familles et d'élargir la gratuité à de nouvelles catégories d'enfants français avec la perspective d'atteindre à terme la gratuité pour tous.

cohérence d'ensemble

Les conventions passées entre l'A.E.F.E. et les établissements devront garantir au personnel local un socle minimal de droits et garanties. Le système des « faux résidents » recrutés en France devra disparaître et les frais réels de l'expatriation pris en compte. Les règles de conventionnement et d'homologation devront veiller au respect de normes de qualité et de gestion comparables à celles du service public.

Il faudra mettre fin au sous-investissement chronique dont souffre le patrimoine immobilier du réseau, mais aussi se garder des dépenses excessives qui alourdissent les charges de l'État et des parents.

démocratisation

Le poids majoritaire de l'État dans les délibérations du Conseil d'administration ne permet pas aux représentants des Français de l'étranger, des familles et des personnels de peser réellement sur ses décisions. Le Conseil lui-même doit générer en son sein une commission exécutive apte à suivre de beaucoup plus près le fonctionnement de l'ensemble. La démocratie et la transparence devront aussi pénétrer dans beaucoup de conseils d'école et d'établissement.

Participation du ministère de l'Education nationale

Rien de tout ceci ne pourra se faire sans la cotutelle du ministère de l'éducation nationale qui devra intervenir avec toute son expertise et avec tous ses moyens, aux côtés du ministère des Affaires étrangères, confirmé dans son rôle de pilote politique et diplomatique.

Paris, le 23 mai 2006.

*

Association démocratique des Français à l'Étranger – Français du Monde (A.D.F.E.-FdM)

Fédération des conseils des parents d'élèves (F.C.P.E.)

Syndicat des Enseignants - Union nationale des syndicats autonomes (SE-UNSA)

Syndicat général de l'Education nationale – Confédération française démocratique du travail (SGEN-C.F.D.T.)

Syndicat national des enseignements secondaire – Fédération syndicale unitaire (SNES-FSU)

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC - Fédération Syndicale Unitaire (SNUIPP-FSU)

LECTURE

« Petite prose du randonneur » de Jean- Pierre Dupré

A part enseigner en Allemagne et être un actif adhérent du SGEN de l'Étranger, ce qui en soi est louable, notre collègue, Jean-Pierre Dupré, randonne. Et de ce randonnage, pratiqué par une espèce qui est le randonneur (rang d'honneur ?), dont on apprend qu'il n'est ni le flâneur, ni le promeneur, ni le voyageur, il a tiré un livre.

Que dis-je ? une petite encyclopédie (portative bien sûr) écrite avec subtilité, une tendresse indulgente (du style « vécu de l'intérieur ») et l'humour nécessaire à un sujet aussi grave (du verbe : gravir.) A lire par les randonneurs et par ceux qui ne le sont pas en tant qu'étude sur les mœurs amusantes et curieuses d'une espèce en expansion.

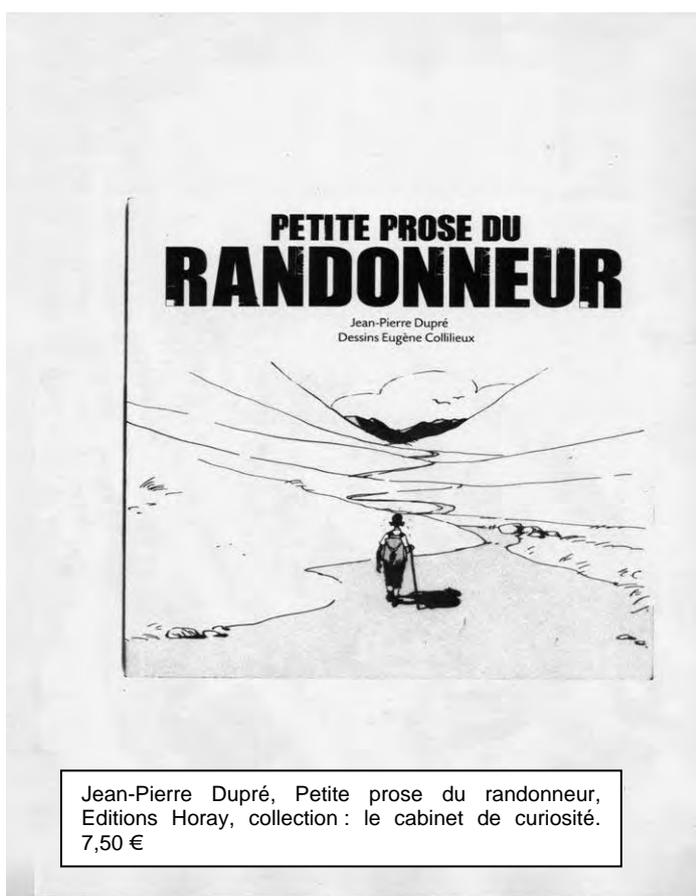
Extraits publiés avec l'aimable autorisation de Jean-Pierre Dupré

« (...)

LA SUISSE

Sur l'échelle de Richter du trek engagé, cette randonnée reste sur les premiers barreaux. Difficile d'affirmer qu'on est parti à l'aventure en Confédération Helvétique. Néanmoins, je vous l'assure, la traversée intégrale de cette contrée s'effectue.

Vous devez savoir que les sentiers pédestres suivent scrupuleusement les voies empruntées par les nuées de touristes. Et ça n'est pas facile de se faire survoler par les voyageurs qui vous encouragent depuis leur télécabine. N'exagérons pas cependant : il arrive parfois de ne voir personne, disons pendant vingt minutes. De-ci de-là, un sentier non balisé sur 12,50 mètres laisse croire qu'on mène une vie pleine de risques. C'est souvent au détour de cette brève *terra incognita* qu'on tombe sur le coin barbecue. Ah ! Le coin barbecue suisse ! Il se compose de l'objet de cuisson sus cité, de bancs, d'un point d'eau, et d'un fagot de petits bois sec. Indiana Jones en prend un coup au moral. On a beau lutter contre une certaine lucidité ravageuse, il faut se rendre à l'évidence : d'autres sont passés ici avant nous.



Cette prévoyance infernale s'étend à tous les aspects de la vie du randonneur. Par exemple, les normes du balisage suisse sont les suivantes : marques rouges et blanches oscillant entre les formats A4 et A3 et panneaux indicateurs métalliques jaunes à tous les embranchements.

Rare est le sentier à ne pas déboucher sur un arrêt de bus. Un train traverse l'Eiger pour se hisser sur la crête de la Jungfrau à plus de 3 000 m. « Jungfrau » pour les non germanophones signifie vierge.

Les Suisses ont dépuclé la montagne. (...) »